

Lettre d'informations municipales



Au Sommaire :

Le mot du 1^{er} adjoint

Etat civil

Extraits de comptes rendus du conseil municipal

Au fil des dossiers

Les associations

Horaires d'ouverture de la Mairie :

• Lundi : 16h -18h30

• Mardi : fermeture

• Mercredi, Jeudi et Vendredi :
10h-12h

• Résolution de problèmes locaux : un cahier de doléances est disponible en Mairie

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous :

• Lundi 16h-18h :

Claudine COURT / André TARDY

• Mercredi 10h-12h :

Claudine COURT / Gisèle MELONI

• Jeudi 10h-12h : René HRYNIOW

• Vendredi 10h-12h :

Claudine COURT / André TARDY

Horaires de la bibliothèque (gratuite) :

• Mercredi : 11h30-12h30

• Vendredi : 15h30-18h30

• Samedi : 11h-12h

Horaires d'hiver de la déchetterie de Montrond (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

• Lundi : 14h - 17h

• Mardi au Samedi : 10h - 12 h et 14h - 17h

• Dimanche : 10h - 12h

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Mairie de Boisset-lès-Montrond

1 Place de l'église

42210 Boisset-lès-Montrond

Tél. : 04 77 54 40 16

Courriel : mairie.boisset42@wanadoo.fr

Site de la mairie :

www.boisset-les-montrond.com

Site d'André Viallard :

www.boissetlesmontrondphotos.fr

Site de Loire Forez :

www.loireforez.fr

Le mot du 1^{er} adjoint

Passer de 45 à 88 communes au 1^{er} janvier 2017 voilà chose faite pour la CALF (Communauté d'Agglomération Loire Forez). Fort de 106 000 habitants, ce nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) devra harmoniser ses compétences optionnelles au 1^{er} janvier 2018 avec les nouveaux adhérents. En ce qui nous concerne, ces compétences étant acquises et transférées, il n'y a rien de changé dans nos étroites relations avec Loire Forez.

Evoquons maintenant nos préoccupations de travaux de voirie et d'éclairage public sur notre commune. Signalons un projet d'amélioration de cet éclairage dans certains lotissements, soit par la réduction de points lumineux, soit par le remplacement de lampadaires énergivores par un dispositif à Leds. Quant à la voirie proprement dite, la réfection d'un chemin rural sera budgétisée. Pour la voirie communautaire, des actions ponctuelles sont programmées avec des aménagements de sécurité et des reprises de revêtement. Nous n'oublierons pas l'amélioration de l'écoulement des eaux de ruissellement.

Autre sujet et non le moindre, la sécurité le long de la RD 105 « Route du Canal et de la Gare » ; vitesses excessives, accotements non aménagés !!! Des réflexions et des engagements sont menés pour répondre à ce constat. Déjà un dossier d'étude est engagé avec le département pour raccorder les trottoirs le long de la salle des sports. La réalisation de l'adressage permettra et facilitera votre localisation et identification lors des interventions de sécurité ou autres : pompiers, poste, livraisons, THD télécoms (Très Haut Débit)...

Malgré quelques sérieuses défections du personnel technique, nous continuons à travailler tous ensemble, dans un esprit d'ouverture, afin de rendre notre commune, accueillante et agréable.

Cordialement

René Hryniow



NOS JOIES

Sincères félicitations aux parents de :

- Charlotte RECHAGNEUX, née le 12 décembre, Lotissement du Gand, 2 chemin du Gand,
- Gabriel FILLAIRE, né le 13 décembre, 21, rue de la Passerelle,
- Eléa, Charlène LEPAGNEY, née le 5 janvier, 36 Chemin des Piorons,
- Baptiste, Antoine, Jean ROYON, né le 6 janvier, 25, rue du Bourg en Haut,
- Callie BOURBON, née le 17 janvier, Allée des Chênes,
- Adriani PELIN STEINMETZ, né le 24 janvier, 15, lotissement Grataloup.

NOS PEINES

Nos sincères condoléances aux familles de

- Marie, Claudia PEYCELON, décédée le 24 novembre à l'âge de 103 ans,
- François Marcel BOUDOL, décédé le 9 décembre à l'âge de 90 ans,
- Mustapha BLAL, décédé le 24 décembre à l'âge de 63 ans,
- Jean-Claude GAULIN, décédé le 16 janvier à l'âge de 66 ans,
- Elise MARTEL, décédée le 28 janvier à l'âge de 97 ans.

La Cérémonie de la fin des hostilités d'Algérie (le 19 mars 62) aura lieu dimanche 19 mars à 11h à Chalain-le-Comtal.

ÉCOLES PRÉ-INSCRIPTIONS : nouveaux parents ou nouveaux Boissetaires, vous pouvez préinscrire vos enfants à l'école dès maintenant pour la rentrée 2017-2018. Pour cela, vous devez contacter la mairie.



Réunion du Conseil Municipal du 27 octobre 2016

Convention de mise à disposition d'un agent technique : pour palier les arrêts des agents techniques, un personnel de service de la commune de Chalais-Le-Comtal intervient 7 heures hebdomadaires sur les espaces verts de notre commune à compter du 14 octobre 2016.

Convention d'occupation du domaine communal par une station de radiotéléphonie : suite à deux demandes d'implantation de station radiotéléphonique sur la commune, Free Mobile fera les travaux vers la croix des Piorons, ancienne route de Fontannes avec une alimentation souterraine et une hauteur de pylône de 25,35 mètres. Une convention d'occupation du domaine public a été proposée pour une durée de douze années reconductible avec une redevance annuelle actualisable de 4 000€. Le début des travaux est prévu pour avril 2017.

Présentation du nouveau régime indemnitaire des agents : actuellement une prime est versée deux fois par an sur la base du salaire mensuel. La nouvelle procédure prévoit une Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Celle-ci valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle. Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), optionnel, récompensera l'engagement professionnel et la manière de servir. Mise en place : janvier 2017.

Avis sur le PPGDLS (Plan Partenarial pour la Gestion des Demandeurs de Logements Sociaux) : ce plan permet d'organiser la gestion partagée des demandes de logements sociaux, l'accueil et l'information des demandeurs.

Décision modificative du budget : l'armoire réfrigérée défectueuse de l'école doit être remplacée pour 1 320€ .

Questions diverses :

- Enquête publique, durée un mois, pour modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune.
- Travaux de rénovation à la salle des fêtes en novembre et installation à l'école d'un portail électrique avec visiophone.
- Utilisation d'un logiciel pour gérer le cimetière.
- Préparation de la commémoration du 8 mai avec la pose de la stèle en mémoire du parachutiste tombé sur notre commune en 1942.
- Réclamations de riverains : un riverain souhaite acheter un chemin rural, le conseil refuse. Un autre signale un problème de lentilles d'eau sur les étangs enfin une pétition de 10 riverains concerne la vitesse excessive au niveau du rétrécissement route de la gare.
- Le contrat de maintenance du photocopieur de l'école arrive à échéance, des devis vont être établis.

Réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2016

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : depuis 2004, la Communauté d'Agglomération de Loire Forez (CALF) gère certaines compétences de notre commune (voiries, éclairage public, urbanisme, mission locale, SDIS ...), chaque année une attribution de compensation est calculée en fonction des charges réglées et des ressources communales encaissées par la CALF à la place de la commune.

Approbation des écarts constatés de voirie par rapport à la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat) : entre le tableau de la CALF de 2014 et la longueur fournie de 12 153 mètres linéaires, on peut constater un écart de 543 ml. Cet écart fera l'objet de prochaines délibérations afin de rétablir une situation claire et cohérente pour la prochaine déclaration DGF.

Convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour le Relais Assistante Maternelle Itinérant : la CALF souhaite signer une convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour effectuer des permanences un matin par semaine à compter de janvier 2017. Elle ne pourra être approuvée qu'après une rencontre avec les responsables du projet.

Lancement de l'étude pour le prolongement du trottoir de la salle des sports : une étude pour prolonger le trottoir de la salle des sports jusqu'au trottoir de la ferme Grange est souhaitable afin d'en sécuriser les abords.

Questions diverses :

- Demande du cirque Picolino pour s'installer en avril 2017. Refus : pas de terrain communal assez sécurisé.
- Courrier de l'école pour la subvention du voyage 2016. Une subvention ne pourra être versée (450€) qu'en avril 2017
- Mutualisation de logements sociaux avec Saint-Cyprien.
- Un délaissé de voirie à régulariser au lotissement Chemin de la Roche pour environ 102m².

RAPPEL : nous vous rappelons qu'un cahier est à votre disposition en mairie pour recueillir vos remarques et suggestions, vous pouvez également vous connecter sur le site de la mairie www.boisset-les-montrond.com

« LE PROGRÈS »

Le journal « Le Progrès » recherche un(e) correspondant(e) de presse sur Boisset-lès-Montrond ; il paraît important de faire connaître les événements de notre commune.

Si vous êtes intéressé, prendre contact avec l'agence d'Andrézieux au 04 77 36 43 05.

INFLUENZA AVIAIRE H5N8 (grippe aviaire) : LES PROPRIÉTAIRES DE BASSES COURS DE LA LOIRE SONT APPELÉS À LA VIGILANCE : OBLIGATION DE CONFINEMENT OU DE MISE SOUS FILET DES VOLAILLES DANS TOUTES LES COMMUNES DE LA LOIRE

Suite à l'évolution rapide de la situation sanitaire de l'influenza aviaire H5N8 en France, des mesures applicables depuis le 6 décembre 2016 ont été mises en place :

- Les oiseaux quelle que soit l'espèce, doivent être confinés (rentrés en bâtiments) ou protégés par des filets sur les parcours extérieurs.

Il n'y a pas de dérogation possible pour les détenteurs non professionnels (particuliers propriétaires de basses-cours).

- Les rassemblements et les marchés de volaille sont interdits sauf dérogation.

Il est essentiel, dans l'intérêt général, d'éviter l'introduction et la propagation de l'influenza aviaire dans le département de la Loire. Aussi, si vous êtes détenteur non professionnel (basses-cours particulières), vous devez impérativement appliquer les mesures mises en place. Le non-respect des prescriptions de confinement ou de protection par des filets constitue une infraction à l'article R228-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) et est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe (code NATINF 24098).

URBANISME : CE QUI VA CHANGER, QUELLES DÉMARCHES AVANT TRAVAUX ?

A compter du 1^{er} mars 2017, les demandes de permis de construire, pour édifier ou modifier une construction d'une surface supérieure à 150 m² (Initialement 170 m²), devront faire l'objet d'un recours à un architecte, à l'exception des constructions à usage agricole.

Avant d'engager des travaux changeant l'aspect extérieur d'une habitation ou la destination d'un bâtiment, il y a lieu au préalable d'entreprendre une démarche auprès du service de l'urbanisme de la commune.

Il en est de même pour la réalisation d'un puits, d'un abri de jardin, de voiture ou autre élévation.

Quid, déclaration préalable ou permis de construire : le zonage du PLU m'autorise-t-il ce projet ? Suis-je dans une zone sensible ou protégée ?

Vous devez vous poser toutes ces questions.

HISTOIRE DU VILLAGE : RECHERCHE DE TÉMOIGNAGES ET DE DOCUMENTS, PHOTOS OU CARTES POSTALES.



Fête de Boisset café Durieux Juin 1930

Exemple ci-dessus : le café Durieux place des Marronniers .

Dans la continuité d'un précédent article sur les artisans, un prochain numéro sera consacré aux cafés et restaurants du début des années 1900.

Si vous disposez de documents, de photos de famille dans l'un de ces lieux conviviaux et populaires, merci de prendre contact avec la mairie.

LE DEVENIR DE LA PETITE GARE DU CERIZET :



nous sommes à l'écoute de vos propositions. Quelle destination lui donner ? comment la réhabiliter ? Ne manquez pas de nous faire part de vos suggestions. Merci pour votre participation.

CARTE D'IDENTITÉ .

Dès le 21 mars prochain, vous devrez désormais vous adresser à l'une des 35 communes de votre choix dans la Loire équipée des dispositifs de prise d'empreinte au sein du département pour obtenir une carte nationale d'identité (Montbrison, Veauche, Feurs, St Just St Rambert, Andrézieux-Bouthéon, Saint Galmier ...)

Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Je fais ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.

Je m'adresse à l'une des 35 mairies de la Loire mises à disposition sur le site de la Préfecture de la Loire (www.loire.gouv.fr).

Je rassemble les pièces justificatives.

Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreinte digitale.

Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

L'ADRESSAGE DES HABITATIONS DE NOTRE VILLAGE EST EN COURS.

L'arrivée très prochaine de la fibre optique nécessite que chaque maison habitée ou potentiellement habitable soit affectée d'un libellé unique, facilement identifiable et localisable.

Cet adressage doit comporter sans ambiguïté un numéro et un nom de voie.

Quelques nouvelles identifications de voies seront proposées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal (Château Gaillard, Route de Montbrison et certains lotissements...).

Dès à présent, quelques élus ont commencé la saisie dans la base d'adressage du SIEL et de la CALF.

Si vous avez un doute sur votre adresse, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Bien entendu, il vous appartiendra de communiquer cette nouvelle adresse aux services concernés afin de faciliter toute intervention...

En cas de modification un courrier individuel vous en avisera.

VOIES PIÉTONNES, ESPACES VERTS ET DÉJECTIONS CANINES.

Ces espaces sont incompatibles avec la présence d'excréments.

La commune a récemment investi dans un mode de mobilité dit « mode doux ». Ce cheminement, bien que recouvert par un gravillonnage, ne doit pas servir de « Toutounette » !!!

Alors, faites le bon geste !

N'oublions pas également les espaces verts et de loisirs !!!

« Ramasser est un geste simple et ce n'est pas s'abaisser ». Parents et enfants vous en seront reconnaissants.

INSEE – ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2016

Notre commune comptait 473 logements d'habitation dont 429 résidences principales occupées par 1162 habitants,

LES ASSOCIATIONS

CLUB AMITIÉS LOISIRS

Activités à venir :



- Mardi 14 mars 2017 : Concours de belote.
 - Mardi 11 avril 2017 : Repas de printemps du Club, lieu à définir
- Inscriptions mardi 21 mars 2017.

THEATRE - LE BRIGADIER D'OR

Eh oui, après pas mal de répétitions, ils seront prêts pour vous faire rire avec leur nouveau spectacle !

- samedi 18 mars et vendredi 31 mars :
 - les ados "Le tournage du film qui fait vachement pas peur" de P. Mermaz.
 - les adultes "Mariage à tout prix" d'A. Suty.
- samedi 25 mars et samedi 1^{er} avril :
 - les enfants "Voyant au choix" d'A. Bouteillou
 - les adultes "Mariage à tout prix" d'A. Suty.

Ils ont mis tout leur cœur, alors venez nombreux les applaudir et admirer leur travail.



BOULE DE LA MARE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale a eu lieu vendredi 9 décembre.

En présence de Mme le Maire, Claudine COURT, de Thérèse RICHARD et d'une quinzaine d'adhérents, Jean Luc SION président a remercié toutes les personnes qui ont pris part aux manifestations de l'année écoulée. Effectif stable : 30 personnes environ. Budget équilibré grâce notamment à la manifestation du mois de mai : éliminatoire vétérans du Montbrissonnais.

Nouveau numéro de téléphone : 07 82 06 39 90.

La réunion s'est terminée avec le verre de l'amitié.

MANIFESTATIONS À VENIR POUR CE DÉBUT DE SAISON.

- Mercredi 24 mai 14h00 : challenge Jean GAY, 16 doublettes (vétérans système Aurard),
- Lundi 5 juin après-midi : challenge Pierrot et Jean RIVOLLIÉ (entre sociétaires),
- Samedi 1^{er} juillet à 9h00 : Tête à tête (entre sociétaires).

HORAIRE D'OUVERTURES : lundi, mercredi et vendredi de 15h à 19h.

CJS

Le CJS organise ...
Samedi 4 mars 2017

à la salle des fêtes de
Boisset-les-Montrond



Réservation avant le 25 février

Contact pour réservation : E. OTTAVIANO au 07 82 60 82 45

La soirée du CJS aura lieu Samedi 4 mars, à la salle des fêtes, à partir de 19h30 !

Au programme, cette année : repas (paëlla, fromage, dessert et café) et soirée dansante.

Les tarifs : adultes 14 €, enfants 7€ (jusqu'à 10 ans).

Pour réserver votre soirée, vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le tout nouveau site du CJS : <https://cjs-boisset-les-montrond.jimdo.com> ou appeler le 07.82.60.82.45.

Merci d'effectuer votre réservation au plus tôt.

TAP ET FÊTE DES ENFANTS :

Pour la troisième année consécutive, les TAP continuent à générer et à rassembler toujours autant d'enfants : 84 inscrits les mardis, 77 les jeudis sur 118 élèves.



L'équipe des TAP est composée : d'animateurs des Chambons, d'agents communaux, d'animateurs bénévoles qui donnent de leur temps tout au long de l'année : Mesdames Kanou, Breuillaud, Vedel, Chardon, Madaire ; Messieurs Celle, Giraud, Pileyre, Maserati, Roux, Vedel.

Bien sûr, avec le soutien des élus.



Nous essayons toujours de nous renouveler, proposer de nouvelles activités et maintenir celles qui connaissent du succès auprès des enfants.

A partir du cycle 4 (mars-avril), nous allons devoir renforcer l'équipe des TAP, en faisant appel à des intervenants extérieurs.

Pour cette période 4, on ne chômera pas

- pour les 3/5 ans : gym, scratch art le mardi et jeux de relaxation, alpha body le jeudi,
- pour les 6/8 ans : comité handisports de la Loire, philatélie, décoration de Pâques les mardis. Croix Rouge, jeux extérieurs (baby-foot, ping pong), création et décoration de boîtes en tous genres les jeudis.
- pour les 9/11 ans : tchouckball, le mardi tout est permis, foot et mannequin challenge les jeudis

Dans les périodes 5 et 6, nous ferons appel également à des intervenants de la danse pour initiation et découverte de leurs spécialités : capoeira et hip hop, et préparer un spectacle pour la fête des enfants.

A retenir : la fête des enfants aura lieu jeudi 29 juin à la salle des fêtes de Boisset-les-Montrond.